

1 - PROPHYLAXIE ET DEPISTAGE à RÉALISER : (dès 1 animal, porc ou sanglier)

Type d'élevage	Maladie d'Aujeszky Animaux à prélever en élevage	SDRP Animaux à prélever en élevage	Fréquence de dépistage
Elevages plein-air			
Naisseur détenant des reproducteurs en plein-air	15 reproducteurs (tous si < 15)	10 reproducteurs (tous si < 10)	1 fois/an
Naisseur-engraisseur détenant des reproducteurs en plein-air	15 reproducteurs (tous si < 15)	10 reproducteurs (tous si < 10) 5 porcs charcutiers (tous si < 5)	1 fois/an
Naisseur-engraisseur détenant uniquement des porcs charcutiers en plein-air	20 porcs charcutiers (tous si < 20)	10 reproducteurs (tous si < 10) 5 porcs charcutiers (tous si < 5)	1 fois/an
Post-sevreur engraisseur détenant des porcs charcutiers en plein-air	20 porcs charcutiers (tous si < 20)	10 porcs charcutiers (tous si < 10)	1 fois/an
Elevages de sangliers	15 animaux sevrés (tous si < 15)	10 animaux sevrés (tous si < 10)	1 fois/an
Elevages en bâtiments (NC = non concerné)			
Naisseur	NC	10 reproducteurs (tous si < 10)	1 fois/an
Naisseur-Engraisseur	NC	10 reproducteurs (tous si < 10) 5 porcs charcutiers (tous si < 5)	1 fois/an
Post-sevreur origine unique	NC	10 porcelets (tous si < 10)	1 fois/an
Post-sevreur origine multiple	NC	10 porcelets (tous si < 10)	4 fois/an
Engraisseur	NC	10 porcs charcutiers (tous si < 10)	1 fois/an
Diffusant des reproducteurs (sélectionneurs – multiplicateurs, races locales)	15 reproducteurs (tous si < 15)	15 reproducteurs 10 porcs charcutiers	Tous les trimestres*

* Conformément à l'engagement EQS (Engagement Qualité Sanitaire)

Prélèvements sur reproducteurs : de rangs de portées différents

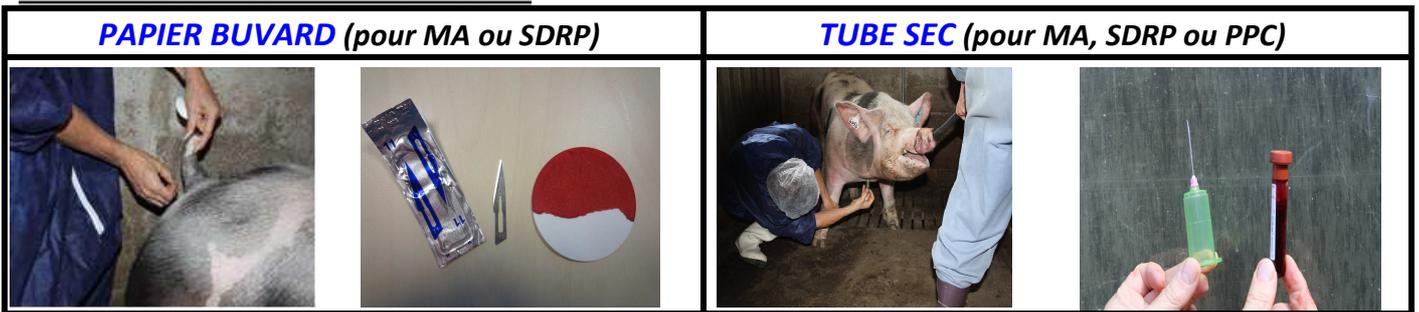
Prélèvements sur porcs charcutiers : parmi les plus âgés

** élevages EQS : prélever en plus en SDRP 5 issus/bande ou 10 issus/trimestre *** 4 contrôles /an et 90 jours entre 2 contrôles

(1) Uniquement pour les élevages de Races Locales dans la démarche et adhérents au Ligéal.

 **Les Naisseurs-Engraisseurs avec truies en bâtiment et porcs charcutiers en plein-air doivent être prélevés en SDRP sur les truies et en Aujeszky sur les porcs.**

2 - MATRICE de PRÉLÈVEMENT SANGUIN :



- Lors de prélèvement **sur buvard** vous devez impérativement :
 - **Imbiber** suffisamment le buvard sur au moins la moitié de sa surface ;
 - **Laisser sécher** les buvards afin qu'ils ne se collent pas entre eux (ex : dans un portant à diapositive). Les buvards moisissés ne peuvent être analysés.
- Pour tout **résultat positif sur buvard**, un **nouveau prélèvement sur tube sec** sera demandé pour **« analyse de confirmation » sur sérum**.
- **Identifier les prélèvements sur reproducteurs** au numéro individuel de l'animal.

3 - LISTE des ÉLEVAGES à PRÉLEVER :

- Cette liste recense tous les élevages que vous devez contrôler en précisant le type de prophylaxie à réaliser (à adapter selon le cheptel réellement présent) ;
- Si de nouveaux élevages figurent dans votre liste d'élevages à prélever et que **leurs caractéristiques sont inconnues dans BDPORC** (ex : « TI » dans la colonne « Type »), merci de **renseigner la feuille de commémoratifs** et de **réaliser la prophylaxie conformément au point 1**. Si l'éleveur est en cessation définitive de détention de porcins, il faut qu'il contacte son EDE afin de régulariser sa situation.
- Si vous êtes amené à **prélever des élevages qui ne sont pas sur vos listes** (nouveaux élevages), merci de nous contacter afin que nous vous transmettions leurs **fiches de commémoratifs**.

4 - DOCUMENT d'ACCOMPAGNEMENT des PRÉLÈVEMENTS et ENVOI des PRÉLÈVEMENTS :

- Les DAP doivent être **RENSEIGNÉS** et **SIGNÉS par l'éleveur et le vétérinaire** :
 - **Rectifier les coordonnées** pré-remplies si nécessaire (raison sociale, nom détenteur...) ;
 - **Remplir la partie « TYPE d'ELEVAGE et EFFECTIF PRESENT »** ;
 - **Mentionner les CESSATIONS d'activité**, définitives ou temporaires, le cas échéant ;
 - Sur les DAP, dans la partie **« IDENTIFICATION des PRELEVEMENTS »**, **cocher les cases précisant les analyses demandées et les matrices envoyées** : **Aujeszky - Buvard ou Tube**, **SDRP - Buvard ou Tube** ;
 - Mentionner **Nom et Adresse du vétérinaire** préleveur.
- **Envoyer les prélèvements (Buvard ou Tube) accompagnés du DAP** correspondant au :
LDA d'AJAIN – 42 Route de Guéret – BP3 - 23380 AJAIN

La facturation sera effectuée dans le cadre du tiers payant GDS Creuse conformément à la fiche de fonctionnement et conditions de la section porcine de GDS Creuse

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter GDS Creuse : 05 55 52 53 86